

Comptabilité 20 et 1 copie 15-10-54

VILLE DE ROYAN

Arrondissement
de
Rochefort

Département
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil Municipal

Séance du 19 Septembre 1954

OBJET

Honoraires LANGUE
Comptable - Expert

54076

Convention du _____
A _____ le _____

Le **10 Septembre** mil neuf cent cinquante quatre le Conseil Municipal de Royan, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. **Brusset Max**

Étaient présents: MM. Brusset, Delsalle, Reutin, Brugnet, Gausseil, Couzinet Laurent, Chamboulan, Couill, Etcheber, Domecq, Bourdeille, Marteau, Belle Fouché, M. Bourdonneau, Martaud, Rochederveux, Dufour, Regazzi Papeau Guichonou, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés:

M. _____ a été élu Secrétaire.

M. le Président ouvre la séance

M. Langue, Comptable expert a fait pour la ville de Royan un certain nombre de travaux concernant :

- l'achat et l'utilisation des sols du " Bois du Parc" sur lesquels la ville va construire 24 maisons économiques et familiales.
- l'achat et l'utilisation des sols de l'ex château de la Triloterie et de la ferme de M. Frappier sur lesquels la ville désire établir un terrain de camping et un lotissement pour constructions familiales.
- l'achat du terrain Bourgeois, sis à la cote 304, destiné à recevoir 20 maisons de lève urgence et des maisons familiales

M. Langue, présente maintenant ses notes d'honoraires.

Le Conseil Municipal
Vu l'avis de la Commission des Finances

décide

- a/ de mandater ch. XXXV, art. 9 les notes s'élèvent respectivement à 62.546 frs et à 77.787 frs se rapportant à l'achat et l'aménagement des sols du "Bois du Parc".
- b/ de mandater ch. XXXIV, art. 2 et art. 6 les notes d'honoraires s'élèvent respectivement à 31.695 frs et 134.102 frs se rapportant à l'achat et l'aménagement des terrains Frappier et de l'ex Château de la Triloterie.
- c/ de mandater ch. XXXIV, art. 5 la note d'honoraires s'élèvent à 50.454 frs se rapportant à l'achat des terrains de "L'Yeuze" (Bourgeois).

Fait et délibéré à Royan, le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre etc. les membres présents.

POUR EXTRAIT COMPARÉ

Pr le D^éputé Maire
L'Adjoint Délégué,



Louville

APPROUVÉ

Rochefort s/Mer le 7 Oct. 1954

Le Sous-Préfet

Signé : Illisible.

POUR COMTE COMPARÉ

Royan, le 12 Oct. 1954

Pr le D^éputé Maire

L'Adjoint Délégué,

Louville